

Attestation de l'aptitude à l'emploi

Opérateur d'agrément et de certification



Eléments linéaires routiers -
produits de marquage

**ENDUIT À CHAUD
VIATHERM 6726B50**

+

UCME 1700 - 600 9:1 AGC4

Valable du 03/05/2021
au 02/05/2026



COPRO

COPRO asbl
Kranenberg 190
1731 Zellik
www.copro.eu

Titulaire de l'attestation:

Geveko Markings Denmark AS
Longelsevej, 34
5900 Rudkobing, Danemark
Tel.: + 45 63 51 71 71
Fax.: + 45 63 51 71 72
Site Web: www.geveko-markings.com
E-mail: jgalsgaard@gevekomarkings.com

1 Objet et portée de l'attestation

Cette attestation de l'aptitude à l'emploi constitue une évaluation favorable d'un système, composé de produits bien identifiés et définis pour une application déterminée par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc asbl.

Il s'agit en particulier d'un système de marquage routier selon le Guide d'agrément technique G0025, composé de produits portant l'agrément technique ou portant la marque BENOR.

L'attestation de l'aptitude à l'emploi et la classification y reprise sont basées sur un programme d'essai exécutés selon les modalités reprises dans le Guide d'agrément G0025 « Systèmes de marquage routiers – Champ d'homologation sur route » et des normes NBN EN 1824 et NBN EN 1436.

Les performances indiquées dans l'attestation ont été déterminées sur un site d'essai sur route pour systèmes de marquage routiers. Les résultats obtenus lors du programme d'essai constituent la base pour l'acceptation de l'aptitude à l'emploi du système mais ne donnent pas de certitude absolue sur les performances réelles lors de l'exécution des travaux. Ceux-ci doivent toujours faire l'objet de contrôle de la part du maître de projet ou de son délégué tout au long du délai prévu selon les prescriptions du cahier des charges et les dispositions contractuelles.

La responsabilité liée à l'attestation est indépendante de celle pour les travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

2 Description

Le système de marquage routier décrit ci-après a été évalué selon le Guide d'agrément et de certification n° G0025 « Systèmes de marquage routiers – Champ d'homologation sur route ». Le tableau 1 présente les valeurs nominales du système appliqué.

Tableau 1 – Description du système

Produits utilisés	Certification BENOR Code fiche technique	Dosage nominal
Enduit à chaud : Viatherm 6726B50	0479/0005	4,5 kg/m ²
Produit de saupoudrage: UCME 1700 - 600 9:1 AGC4	0484/0015	550 g/m ²
Application	Extrusion	

Les fiches techniques des produits utilisés sont consultables sur <http://extranet.copro.eu>

Les classes¹ du système sont:

P6 R4 RW2 RR1 Q3 S0 (voir tableau 2)
et **P5 R5 RW3 RR1 Q4 S0** (voir tableau 3)

¹ Selon la norme NBN EN 1824 et les classes de la NBN EN 1436.

Tableau 2 – Description de la classe P6 R4 RW2 RR1 Q3 S0 du système

Caractéristique	Classe	Valeur
Classe de roulage (passages de roues)	P6	2 000 000 ± 200 000
Luminance rétro réfléchée (temps sec) (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	R4	RL ≥ 200
Luminance rétro réfléchée (humide) (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	RW2	RL ≥ 35
Luminance rétro réfléchée (pluie) (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	RR1	RL ≥ 25
Luminance sous éclairage diffus (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	Q3	Qd ≥ 130
Adhérence	S0	Performance non déterminée

Tableau 3 – Description de la classe P5 R5 RW3 RR1 Q4 S0 du système

Caractéristique	Classe	Valeur
Classe de roulage (passages de roues)	P5	1 000 000 ± 200 000
Luminance rétro réfléchée (temps sec) (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	R5	RL ≥ 300
Luminance rétro réfléchée (humide) (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	RW3	RL ≥ 50
Luminance rétro réfléchée (pluie) (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	RR1	RL ≥ 25
Luminance sous éclairage diffus (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	Q4	Qd ≥ 160
Adhérence (SRT)	S0	Performance non déterminée

3 Résultats des essais

L'annexe 1 reprend les résultats des mesures réalisées.

4 Conditions

- A. Seule l'entreprise mentionnée sur la page de garde comme étant titulaire ainsi que l'entreprise / les entreprises qui commercialise(nt) et/ou applique(nt) le système peuvent bénéficier de cette attestation et peuvent le faire valoir.
- B. Cette attestation se rapporte uniquement au système dont la dénomination commerciale est mentionnée sur la page de garde. Les titulaires ne peuvent pas faire usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, du texte de ce document ou du numéro attribué pour revendiquer des évaluations de produits ou de systèmes qui ne sont pas conformes, ni pour des produits et/ou des systèmes et/ou des propriétés ou caractéristiques ne constituant pas l'objet de ce document.
- C. Les informations qui sont mises, de quelque manière que ce soit, à disposition des utilisateurs (potentiels) du produit traité (p.ex. maîtres d'ouvrages, entrepreneurs, prescripteurs,...) par le titulaire ou par ses installateurs désignées et/ou reconnus ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte, ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans ce texte.
- D. Les titulaires sont tenus de toujours préalablement faire connaître à l'UBAtc et à l'opérateur de certification, désigné par l'UBAtc, les adaptations éventuelles apportées aux matières premières, aux produits, aux directives de traitement, aux processus de production et de traitement et/ou à l'équipement, afin que ceux-ci puissent évaluer si ce document doit être adapté.
- E. Les droits d'auteur appartiennent à l'UBAtc.

Cette attestation est publiée par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément COPRO, et sur base d'un de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "Eléments linéaires routiers", délivré le 01 octobre 2018.

Date de cette édition : 3 mei 2021.

Cet ATG remplace ATG 12/M012, valable du 06 / 05 / 2015 au 04 / 11 / 2015 (et prolongation). Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-dessous:

Modification par rapport à la version précédente

Mise à jour du nom du titulaire,
Mise à jour des dénominations de produits et des numéros de fiches techniques BENOR des composants du système
Mise à jour rédactionnelle.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification


Eric Winnepenninckx,
Secrétaire général


Benny de Blaere,
Directeur


Dirk Van LOO,
CEO de COPRO

Le maintien de la validité de cette attestation est lié au maintien de la certification BENOR de l'enduit à chaud ainsi que de la certification BENOR des produits de saupoudrage (vérification de la validité sur <http://extranet.copro.eu>).

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre



l'UBAtc asbl est notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.
Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :



European Organisation for Technical Assessment

www.eota.eu



Union européenne pour l'Agrément Technique
dans la construction

www.ueatc.eu



World Federation of Technical Assessment
Organisations

www.wftao.com

Annexe 1 – Rapport d'essais

LABORATOIRE EN CHARGE DES ESSAIS								
Service Public de Wallonie (SPW) Direction Générale Opérationnelle "Routes & Bâtiments" Département des Expertises techniques								
DESCRIPTION DE L'APPLICATION								
Produits utilisés				Certification BENOR Code fiche technique		Dosage nominal		
Enduit à chaud: Viatherm 6726B50				0479/0005		4,5 kg/m ²		
Produit de saupoudrage : UCME 1700 – 600 9 :1 AGC4				0484/0015		550 g/m ² ^(*)		
(*) Spécification du fabricant. La méthode décrite dans la NBN EN 1824 n'a pas permis d'évaluer correctement les dosages utiles appliqués lors de l'essai routier.								
Application		Extrusion						
Mois et année		Septembre 2008						
Données météorologiques		Température du revêtement (°C)				25		
		Humidité relative (%)				67		
		Température de l'air (°C)				25		
CARACTERISTIQUES DU SITE D'ESSAI								
Localisation du site d'essai		Baillonville N63 – Province de Namur -Belgique						
Classe Climatique		C 2		Classe de Texture		RG 2		
% de véhicules lourds		11,4		Pneus à clous		Non		
RESULTATS DES MESURES DE PERFORMANCES								
Durée de l'essai: 2 ans		R _L (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)			Qd (mcd.m ⁻² .lx ⁻¹)	Couleur		SRT
		sec	humide	sous pluie		x	y	
Mesures initiales		429	279	212	155	0.3336	0.3508	N/A
Mesures retenues	P0	397	125	87	173	0.3383	0.3525	N/A
	P5	313	55	33	166	0.3384	0.3532	N/A
	P6	248	49	34	159	0.3367	0.3531	N/A
Ir Gauthier MICHAUX Coordinateur des essais routier								